Journal de la société statistique de Paris

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 62 (1921), p. 321-323 http://www.numdam.org/item?id=JSFS 1921 62 321 0>

© Société de statistique de Paris, 1921, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.



Article numérisé dans le cadre du programme Numérisation de documents anciens mathématiques http://www.numdam.org/

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Nº 12. — DÉCEMBRE 1921

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1921

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. FRANÇOIS SIMIAND, PRÉSIDENT.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 1921.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

PRÉSENTATION DE LA LISTE DES MEMBRES A ÉLIRE AU CONSEIL

COMMUNICATION DE M. EDMOND MICHEL « LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS LIBÉRÉES ET LES DOM-MAGES DE GUERRE (AU POINT DE VUE IMMOBILIER) ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. FRANÇOIS SIMIAND, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. François Simiand, président.

ADO PTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 1921

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 19 octobre, inséré dans le Journal de novembre 1921. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRESTTITULAIRES

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune observation. En conséquence, M^{11es} Pinson et Kaplan, MM. Krauss, Roger Picard, Émile Horn, Stanislas Kohn, Combet de Masquard et William Warren sont nommés membres titulaires.

D'autre part, M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admis-

sion suivantes au titre de membres titulaires :

M. François Cordelet, fondé de pouvoirs à la Banque de Mulhouse, 4, rue de la Paix (IIe), présenté par MM. Barriol et Brochu.

M. J. Fachan; ancien sous-chef au ministère des Finances, 24, rue Saussier-Leroy (XVIIe), présenté par MM. Louis Lacroix et Barriol.

M. Michel Salètes, attaché à la Direction générale des Grands Magasins du Louvre, 2, rue de Navarin (IX^e), présenté par MM. Barriol, Brochu et Trignart.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine

séance.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général fait part à la Société des fiançailles de notre collègue, M. Marc-Edw. Barry, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, secrétaire général de la liquidation de la Banque d'Autriche-Hongrie, à Vienne, fils du général Émile Barry, commandeur de la Légion d'honneur, décédé, avec M^{11e} Suzanne Nivelon.

Il annonce ensuite qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont la liste sera insérée à la fin du journal.

Il fait une mention spéciale des ouvrages suivants :

Le Port de Rouen pendant la guerre, de notre collègue Edmond Perrée, belle étude que l'auteur a présentée à sa réception comme membre de l'Académie de Rouen et dont il convient de le féliciter.

Deux études de notre collègue, le Dr F. Ledé, l'un sur les modes d'élevage et la mortalité infantile, l'autre sur la modernisation des crèches.

PRÉSENTATION DE LA LISTE DES MEMBRES A ÉLIRE AU CONSEIL

M. le Président rappelle qu'aux termes de l'article 6 du règlement intérieur, il doit communiquer à la Société la liste des candidats proposés par le Conseil d'administration pour les élections auxquelles il sera procédé dans la séance du 21 décembre.

Il fait connaître que le Conseil propose de présenter à la Société :

Pour la présidence : M. Émile Borel, en remplacement de M. François

SIMIAND, président sortant non rééligible.

Comme vice-président (1922, 1923, 1924), M. Gaston ROULLEAU, membre du Conseil sortant, en remplacement de M. Émile Borel, proposé pour la présidence.

Comme membres du Conseil (1922, 1923, 1924):

M. Souchon, en remplacement de M. Roulleau, proposé pour les fonctions de vice-président.

M. André Trignart, en remplacement de M. de Ville Chabrolle, membre

du Conseil sortant, non rééligible à ces fonctions.

Toute candidature nouvelle devrait être adressée à notre Secrétaire général avant le 24 novembre 1921.

COMMUNICATION DE M. EDMOND MICHEL : « LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS LIBÉRÉES ET LES DOMMAGES DE GUERRE (AU POINT DE VUE IMMOBILIER)

L'ordre du jour appelle la communication de M. Edmond MICHEL.

Cette communication est insérée dans le présent numéro, à la suite du procès-verbal.

M. le Président remercie M. MICHEL de sa communication très documentée qui apporte une contribution intéressante aux statistiques de la guerre entre-

prises par la Société et il ouvre la discussion.

M. Ducrocq souligne la perte considérable que représente le déficit de 500.000 habitants, constaté dans les régions libérées. Malgré ce déficit, la restauration agricole est presque complète à l'heure actuelle; si en moyenne, d'après les chiffres indiqués par M. Michel, elle est de 92 %, il est certaines régions du Nord où elle atteint 97 ou 98 %.

La restauration industrielle est en bonne voie également; on peut la chiffrer actuellement à 60 %. Par contre, en ce qui concerne la propriété bâtie, l'œuvre

de reconstruction est pour ainsi dire à faire en entier. Elle se heurte en effet à d'énormes difficultés, qui tiennent à l'état désertique dans lequel la guerre a laissé nos malheureuses régions libérées. A la question de l'apport des matériaux de construction vient s'ajouter la question du recrutement et du logement de la main-d'œuvre nécessaire et qu'on a pu évaluer à 400.000 ou 500.000 ouvriers. Ce sont là des problèmes qui, par leur envergure, échappent à l'initiative privée, et qui ne peuvent être utilement abordés que par des groupements importants de sinistrés, constitués, par exemple, sous la forme coopérative.

M. MICHEL indique que des dispositions ont été prises pour le logement de la main-d'œuvre nécessaire à la reconstitution immobilière des régions libérées.

M. Leblanc a le sentiment que, même après la restauration complète de la propriété bâtie des régions libérées, les habitants de ces régions qui, pendant la guerre, ont dû quitter leurs demeures et s'installer ailleurs, n'y reviendront pas au complet. Les vieux retourneront dans leur pays natal, mais un grand nombre de jeunes resteront dans les régions où ils ont été transplantés, et en particulier dans les grandes villes où leurs familles se seront réfugiées.

L'orateur estime que ce phénomène de l'acclimatation des jeunes en dehors de leurs foyers s'est manifesté en ce qui concerne la population parisienne à la suite des évacuations qui ont eu lieu au cours de la guerre, et trouve une confirmation dans le résultat du dernier recensement qui a accusé un accrois-

sement relativement faible du nombre d'habitants.

M. D'EICHTHAL s'étonne que le montant des indemnités accordées aux sinistrés, c'est-à-dire 41 % du total des indemnités réclamées, ne s'élève qu'à 13 milliards alors que le chiffre de l'ensemble des dommages atteint 113 milliards.

M. MICHEL répond que cet écart se justifie par le fait que les commissions

cantonales ont liquidé d'abord les indemnités de faible importance.

M. Ducrocq explique cette méthode de travail par les conditions d'attribution de la prime allouée aux agents administratifs. Cette prime est en effet indépendante de l'importance des dossiers examinés.

M. Pupin demande de combien s'est abaissé le coefficient de majoration par rapport aux prix d'avant-guerre, des dépenses de construction entreprises dans les régions libérées. Ce coefficient à certaine époque, était de 6

dans les régions libérées. Ce coefficient, à certaine époque, était de 6.

M. Michel répond que le coefficient moyen est actuellement d'environ

3,85 %. Mais il tient à faire observer que ce coefficient varie sensiblement,

suivant la nature des travaux ou suivant les matériaux utilisés.

M. Lizeray fait part d'une observation qu'il a faite en parcourant les régions libérées, au sujet de l'état d'avancement des travaux de reconstruction. Il a relevé des différences anormales d'une ville à l'autre. Ces différences ne sont-elles pas dues à la plus ou moins grande facilité d'entente entre les sinistrés? Dès lors, ne serait-il pas désirable d'éviter les difficultés inhérentes à la constitution de coopératives englobant l'effectif entier d'une ville, et de se borner à former des groupements par quartier?

En ce qui concerne la méthode employée pour la restauration de la propriété bâtie, l'orateur croit qu'on aurait fait œuvre utile en commençant par l'aménagement rapide des maisons partiellement démolies de façon à permettre aux habitants de retourner dans leur pays sans attendre l'édification de cons-

tructions neuves.

M. MICHEL expose que la reconstruction de certaines villes est retardée par les études et les discussions qu'entraîne l'élaboration d'un plan de réfection et d'extension. C'est le cas de la ville de Chauny.

La séance est levée à 22^h 15.

Le Secrétaire général,

A. BARRIOL.

Le Président, SIMIAND.